

DECRET N° 79/236 DU 14/5/79
portant nomination de Monsieur SAMBA Albert
en qualité de Directeur du Parc Matériel de
l'Office des Cultures Vivrières.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu l'Acte n° 038/PCT/CG du 30 mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des pouvoirs publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 avril 1979 portant nomination de Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article premier.— Monsieur SAMBA Albert, Ingénieur des Travaux Publics, précédemment Chef du Service Technique du Garage Municipal est nommé Directeur du Parc Matériel de l'Office des Cultures Vivrières (O.C.V.)

Article 2.— Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées

Article 3.— Le présent qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 14 MAI 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement :
Le Ministre de l'Economie Rurale,

Jean I T A D I.

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.

Général Louis SYLVAIN GOMA.

P. Le Ministre des Finances, en mission,
le Ministre du Plan,

Pierre MOUSSA.